



# L'écu d'argent



# Sommaire

- 2 Sommaire
- 2 Renseignements administratifs
- 3 Le mot du Maire
- 4 Compte Financier Unique, budget
- 5 Investissements /Mairie
- 7 Travaux
- 10 Règlementation
- 12 Animations
- 13 Sportifs méritants
- 14 Brigade verte
- 15 Les biodéchets
- 16 Le système d'endiguement
- 18 Respecter la faune et la flore
- 20 Flore toxique ou invasive
- 21 SIGES
- 22 APE WalTag
- 24 Le Verger de Walheim
- 25 Donneurs de sang
- 26 Cawal'Tag
- 28 De fil et de cœur
- 29 UNC
- 30 Conseil de fabrique / Paroisse
- 31 Club de l'amitié / Belarot 21
- 32 Amis des chats d'Alsace
- 34 Usages et règles
- 35 Usages et règles / Salle polyvalente
- 36 Etat civil
- 38 Informations pratiques
- 39 Illiwap /application



**Mairie de Walheim**  
**1 Rue de la Gare**  
**68130 Walheim**  
**Téléphone 03 89 40 98 42**  
**mairie@walheim.fr**  
**www.walheim.fr**

**Ouverture du secrétariat**  
**Mardi 9 h à 12 h / 15 h à 17 h**  
**Mercredi 9 h à 12 h**  
**Jeudi 15 h à 19 h**  
**Vendredi 15 h à 17 h**

**Permanence du Maire**  
**(sur rendez-vous)**

Conception, rédaction et réalisation :  
 Commission communication, avec le  
 concours du Conseil Municipal,  
 du Secrétariat de mairie de Walheim  
 et des associations  
 Imprimé pour la Mairie de Walheim  
 Décembre 2025  
 Merci à nos annonceurs

# Le mot du Maire



Alors que nous arrivons à la fin de notre mandat, en vertu de l'article L.52-1 du code électoral, il m'est permis d'informer, non pas de communiquer, bien que la communication institutionnelle reste autorisée. On remarque dans la définition de ces deux mots des différences subtiles : informer consiste à donner des informations factuelles alors qu'à contrario, la communication peut se faire dans l'émotion ou dans le but précis de faire changer un point de vue. Je m'efforcerai donc de rester dans la légalité.

Nous avons traversé, une fois de plus, une année tourmentée dans un contexte d'incertitude politique nationale et d'instabilité gouvernementale. La présentation d'un budget d'austérité, désapprouvé par une majorité de députés, a entraîné la démission d'un premier ministre et de son gouvernement. Plus que jamais, la commune est restée et demeure votre repère. Elle est la cellule de base de la démocratie et du service public local. La commune doit présenter un budget en équilibre, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir plus de dépenses que de recettes, autrement dit, le déficit est interdit. Nous avons à cœur d'assurer notre santé financière, c'est-à-dire de protéger notre capacité à agir efficacement pour vous, chers concitoyens.

Comme pendant toute la durée de ce mandat, avec une inestimable disponibilité d'adjoints et l'entièvre confiance du conseil municipal, nous avons continué à effectuer des travaux dont le seul but était d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ils seront développés dans les pages suivantes.

De très nombreuses demandes de concessions familiales au cimetière ont été enregistrées et, à ce jour, 70% d'entre elles ont été payées. Pour votre sécurité, nous avons créé une équipe « Inondations » composée de bénévoles et d'élus, et vos délégués ont fait entendre la voix de Walheim dans de nombreuses instances intercommunales. Le chantier le plus marquant de 2025 est très certainement la réfection de la rue des Vergers car les riverains y sont très attachés pour des raisons pratiques d'abord, mais aussi sociales. Victor Hugo soulignait que « la rue est le cordon ombilical qui relie l'individu à la société. » C'est tout cela une rue ! C'est la raison pour laquelle notre équipe municipale a fait des efforts importants en matière de voirie.

Les adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année remplies de joie. Que 2026 vous garde en bonne santé, heureux et qu'elle réalise vos espoirs et vos attentes !

Avec mon dévouement,  
 Michel PFLIEGER

Expérience et ouverture  
 pour un projet réaliste et transparent

# Comptes 2024/2023 - Budget

Mairie

## Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique, approuvé par le conseil municipal, est le bilan financier de l'année écoulée.

Le Préfet s'assure de la sincérité du Compte Financier Unique en liaison avec le trésorier.

| Exercices comptables                      | 2024                | 2023                |
|---|---------------------|---------------------|
| Recettes de fonctionnement                | 1 239 249,17 €      | 1 144 667,47 €      |
| Dépenses de fonctionnement                | 593 040,03 €        | 590 899,42 €        |
| <b>Bilan de fonctionnement</b>            | <b>646 209,14 €</b> | <b>553 768,05 €</b> |
| Recettes d'investissement                 | 169 504,98 €        | 100 378,17 €        |
| Dépenses d'investissement                 | 202 619,12 €        | 187 043,86 €        |
| <b>Bilan d'investissement</b>             | <b>-33 114,14 €</b> | <b>-86 665,69 €</b> |
| <b>Soit un excédent global de clôture</b> | <b>613 095,00 €</b> | <b>467 102,36 €</b> |

## Budget communal 2025 / Budget des investissements 2025

D'année en année, l'élaboration d'un budget devient de moins en moins aisée, celui de 2025 n'ayant pas échappé à la règle. Entre des dépenses qui ne font qu'augmenter et des recettes qui stagnent ou qui diminuent, l'équation est délicate. Un exemple parmi tant d'autres, celui des assurances dont les primes s'élevaient en 2023 à 5 200 €, en 2024 à 12 300 €, en 2025 à 13 700 € et on nous annonce déjà des augmentations à deux chiffres pour 2026.

Par ailleurs, on nous dit que nous pouvons nous estimer heureux d'être assurés mais à quel prix, notamment en dommages aux biens et en responsabilité civile. Malgré ces hausses, le fait d'avoir géré nos finances - en bon père de famille - pendant toutes ces années, a permis à la commune d'avoir des reports à nouveau excédentaires, contribuant ainsi à avoir des programmes d'investissements ambitieux, notamment en 2024 et 2025.

La réfection de la rue des Vergers a été menée à son terme, il ne reste plus que quelques petites choses à terminer.

Concernant le cimetière, la végétalisation a été réalisée début de l'été avec un bilan contrasté, surtout dû aux aléas climatiques. Nul doute que cela ne pourra aller qu'en s'améliorant. L'aménagement du cimetière, dans son ensemble est loin d'être terminé. Si les finances le permettent, d'autres crédits seront inscrits dans les prochains budgets.

Des subventions étaient adossées à ces deux projets d'envergure. Celle relative au cimetière était exceptionnelle. Les prochains travaux liés à ce type de programme ne le seront plus.

Pour autant, nous n'avons pas oublié nos services techniques et la commune a fait l'acquisition d'une nouvelle camionnette en lieu et place de notre antique Citroën Berlingo.

En conclusion et malgré un contexte économique et financier difficile que connaissent les collectivités territoriales, la commission des finances a pu fournir un budget réaliste, équilibré, approuvé par les services de l'Etat.

Malgré toutes nos contraintes budgétaires et contrairement à bien d'autres communes ou d'intercommunalités, notre équipe municipale n'a pas souhaité, une fois de plus, augmenter les taux de nos impôts locaux pour cette année.

## Investissements 2025

Vous trouverez donc ci-après la liste des investissements retenus et réalisés durant cette année :

- Suite et fin de la réfection de la rue des Vergers dont enrobés pour 240 000 €
- Place du cimetière pour 13 560 €
- Végétalisation du cimetière pour 70 000 €
- Acquisition d'un taille haies pour 310 €
- Acquisition d'une tondeuse pour 630 €
- Acquisition d'un congélateur pour la salle polyvalente pour 550 €
- Acquisition d'une camionnette Peugeot Boxer pour 19 600 €
- Changement lampes bâtiments communaux (solde) pour 2 810 €
- Mise en sécurité salle polyvalente pour 5 320 €
- Rénovation éclairage mairie pour 7 400 €
- Serveur informatique pour 10 680 €

## Agenda du Conseil Municipal

(Jusqu'au 15 octobre 2025)

|  |
|--|
| Nombre de réunions en Conseil Municipal : 9  |
| Nombre de réunions en commission : 12  |
| Interventions : 17 journées <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entretiens divers</li> <li>➤ Distributions et informations diverses aux habitants</li> <li>➤ Préparation et rangement lors des animations</li> <li>➤ Préparation, mise en place déco estivale, floraux, Pâques et Noël</li> <li>➤ Participation au Tour d'Alsace</li> <li>➤ Elsassputz</li> </ul> |
| Communication : 23 journées <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Site web et hébergement, réseaux sociaux, bulletin municipal</li> </ul>   |



# Mairie

## Un adjoint honoraire médaillé

À l'occasion de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 avec les associations patriotiques, le maire de Walheim, Michel Pflieger, a eu l'occasion d'officialiser l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2016 et de remettre la médaille et le diplôme de maire adjoint honoraire à Stanislas Piedras. Ce dernier est entré au conseil municipal en 1989 et, après deux mandats de conseiller, a été élu adjoint au maire en 2001, une charge qu'il a assurée durant deux autres mandats, jusqu'en 2014.

Lors du vin d'honneur qui a succédé à la commémoration devant le monument aux morts, Michel Pflieger, maire depuis 2020, a souligné l'investissement pour la commune du médaillé Stanislas Piedras.

«Stanislas Piedras a exercé ses mandats [...] préoccupé par le développement de notre village.»

«Je n'étais pas au courant de cette distinction et, avec la complicité de mes adjoints et des nouvelles et anciennes secrétaires, j'ai souhaité réparer un oubli et lui remettre officiellement la médaille. L'honorariat est une distinction, comme son nom l'indique, honorifique. Elle correspond à la volonté d'exprimer la reconnaissance à l'égard de celles et ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens, dans un bel élan de civisme. Stanislas Piedras a exercé ses mandats sans esprit partisan, uniquement préoccupé par le développement de notre village et par la qualité de vie de ses habitants», a déclaré le premier magistrat.



## Deux médailles le 11 novembre

Le 11 novembre, le maire a eu l'honneur et le plaisir de remettre, avec Madame la Sous-Préfète, non pas une, mais deux distinctions dans le total respect de la parité homme-femme.

Tout d'abord, il a octroyé la **médaille du Travail échelon Argent** à sa plus proche collaboratrice, **notre secrétaire générale Sandrine Cren**. Il a souligné sa carrière remarquable. Il a ajouté que cette tranche de vie devait être honorée. C'était pour nous, les élus, l'occasion de nous associer aux habitants pour féliciter celle qui agit aujourd'hui au service de l'intérêt collectif, du bien public et qui participe au développement de Walheim. En conclusion, il l'a remerciée pour son engagement en l'encourageant vivement à poursuivre sur cette voie.

Puis il a remis la **médaille d'honneur régionale, départementale et communale dans l'échelon Vermeil** à **Guy Meyer, conseiller municipal, pour ses 30 années passées au service de la commune**. Il a qualifié l'élu de responsable qui a grandement contribué à bâtir l'avenir de Walheim. Très impliqué dans la gestion de la commune dans des domaines très variés tels que l'environnement, la communication, la protection de la population face aux inondations ou aux coulées de boue, entre autres, l'investissement de Guy Meyer prouve son attachement à notre village.



Les deux récipiendaires se sont vu remettre chacun le diplôme correspondant et un panier garni.

# Travaux

## Le seuil du Moulin-Bas détérioré

La fragilisation de cet ouvrage hydraulique avait déjà été signalée en fin 2021 à Rivières de Haute Alsace (RHA) qui l'a mise à l'étude depuis 2022, avec une série de réunions sur le terrain avec la commune et les propriétaires du moulin bas, en intégrant dans une seconde phase l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). En effet, le seuil du moulin fait partie d'un système d'endiguement complexe (voir en section Environnement), et les travaux doivent intégrer des contraintes nombreuses et parfois contradictoires en matière d'environnement, d'écologie, de patrimoine, de budget et surtout de risques d'inondation...



Or, le jeudi 2 octobre, nous avons constaté la rupture du seuil du Moulin-Bas, consécutive à la crue brutale de fin septembre. Aussitôt, avec RHA, nous avons contacté la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin d'obtenir au plus vite un arrêté de travaux en urgence. Conformément à la réglementation en vigueur, RHA a immédiatement rédigé un Avis de Travaux Urgents (ATU) et l'a adressé à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de ces travaux. Le lendemain, vendredi, une réunion de crise a été provoquée par RHA. Les propriétaires du moulin, des agents de l'OFB et des élus de Walheim ont assisté à cette séance de travail. Tout le monde a approuvé le fait qu'il fallait intervenir très rapidement, car il y avait un gros risque d'érosion régressive et d'instabilité du système d'endiguement.

Dès le lundi suivant, des blocs ont été livrés et un engin a circulé dans le cours d'eau afin de conforter le seuil avec ces roches. Nous avons bien conscience que ce n'est qu'une solution provisoire. C'est pourquoi, pour 2026, un projet plus ambitieux vise à reprendre totalement le seuil en enrochements bétonnés. (voir aussi en page Environnement)



# Travaux



## La végétalisation du cimetière

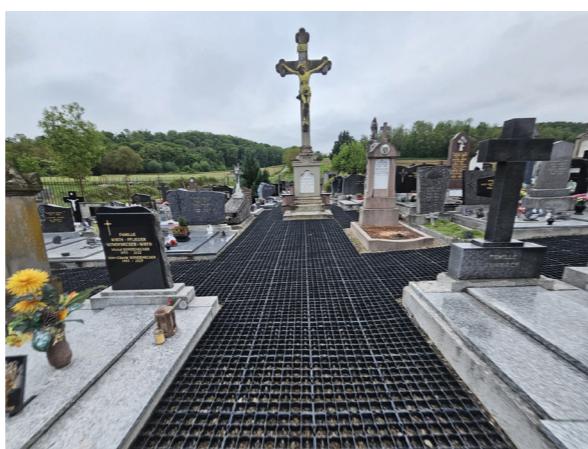
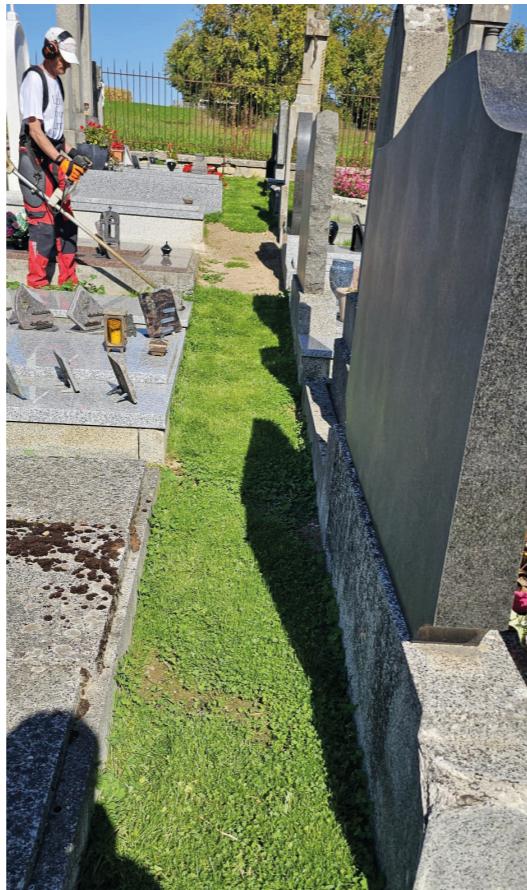
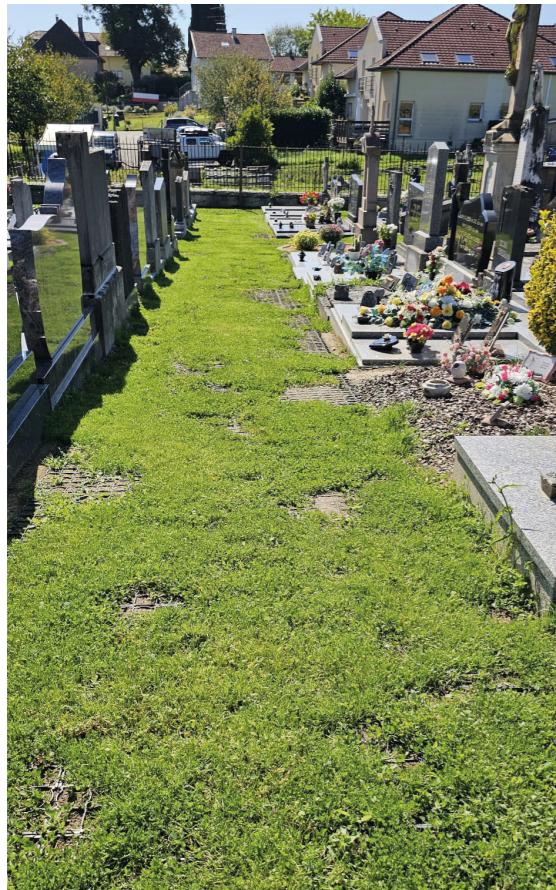
Comme annoncé dans le dernier Écu d'argent, nous avons repensé la gestion du cimetière. Après réflexion, nous avons opté pour la végétalisation car elle contribue à adoucir l'austérité habituelle d'un tel lieu en le transformant en havre de paix où la nature se mêle à la mémoire. Les espaces verts invitent à la réflexion et à la méditation, offrant des zones tranquilles pour honorer et se souvenir des êtres chers.

Nous avons déposé une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Notre dossier étant complet et recevable, elle nous a accordé une subvention de 50 %.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TECHNIGREEN68 au mois de mai.

La première étape a consisté à poser des grilles alvéolées qui permettent l'accessibilité par tous les temps. Ainsi, les piétons et les personnes à mobilité réduite peuvent se déplacer dans de bonnes conditions, même par temps de pluie. De plus, ces grilles protègent le système racinaire du piétement. Ensuite, il a été procédé à la végétalisation proprement dite par hydromulching. Il s'agit d'une technique de projection hydraulique d'un mélange de semences adaptées au sol à l'aide d'engins et de lances dédiés.

Les conditions météorologiques, notamment le fort déficit pluviométrique, et l'arrêté préfectoral interdisant l'arrosage ont fortement retardé la croissance des végétaux.



## La réfection de la Rue des Vergers



La rue des Vergers a fait peau neuve. Dans un souci de cohérence, la mise en œuvre du chantier était bien entendu subordonnée à la réfection des réseaux d'eau et défense incendie, du remplacement des équipements d'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux d'électricité, télécom et fibre en partenariat avec le syndicat Territoire d'Énergie Alsace. D'abord, parce que ces réfections, ajoutées au passage répété des engins, contribuent fortement à la dégradation de la voirie, ensuite et surtout parce qu'il ne serait pas sérieux de consentir un investissement lourd pour voir ensuite le nouvel enrobé « recassé » pour permettre des travaux sur tel ou tel réseau. La réfection de la rue des Vergers s'est imposée comme prioritaire dans le choix des chantiers prévus.

À quelques euros près, le coût de ces travaux de voirie s'élève à 500 000 €, un montant conséquent pour notre commune. Mais les travaux étaient devenus nécessaires compte tenu de l'état général de la chaussée.

### Paroles de riverains :

#### Avant :

- *Rien n'a été fait depuis des dizaines d'années et la rue est dégradée par endroits, avec des trous et des affaissements*
- *La chaussée est plus que fatiguée*
- *On paye des impôts comme les autres*

#### Après :

- *Merci, la rue est belle et très bien éclairée*
- *Nous avons une belle rue mais, revers de la médaille, maintenant les voitures roulent trop vite*



# Règlementation



Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu le dimanche **15 mars 2026 (1er tour)** et le dimanche **22 mars 2026 (Second tour)**.

La loi du 21 mai 2025 a harmonisé les règles électorales en imposant désormais dans toutes les communes un **scrutin de liste paritaire**.

**Un changement important pour 2026 :  
vous voterez pour des listes bloquées de candidats**

Voici ce qu'il faut retenir :

- ✗ **Le panachage est INTERDIT** : il est désormais interdit de modifier un bulletin. Vous ne pouvez pas rayer ou ajouter des noms ni modifier l'ordre des candidats.
- ✗ **AUCUNE inscription ne doit être apposée sur le bulletin ni AUCUN signe distinctif** : annotation, froissement, déchirure, coupure, perforation...

**A défaut, le vote sera considéré comme NUL**

**1 bulletin = 1 voix**

**Il n'y a qu'un seul tour de scrutin dès lors qu'une liste obtient la majorité absolue\*** des suffrages exprimés\*\*. Le vote d'au moins un quart des électeurs inscrits n'est plus nécessaire. La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit la moitié des sièges et l'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix.

Concrètement, dans toutes les communes où une seule liste est candidate, elle est automatiquement élue au 1er tour. S'il y a deux listes, l'une des deux obtient nécessairement la majorité absolue (sauf égalité parfaite des voix) et un seul tour suffit.

**En revanche, si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, un second tour est nécessaire.** La liste qui arrive en tête au second tour remporte la moitié des sièges. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

\*au moins la moitié plus un des suffrages exprimés / \*\*total des bulletins moins les bulletins blancs ou nuls

## Election du maire et des adjoints / intercommunalité

**Lors de sa première réunion**, le conseil municipal procède à l'élection du maire et des adjoints. A l'issue de cette réunion, vous connaîtrez également les conseillers communautaires qui représentent la commune au sein de l'intercommunalité. Ils sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal, c'est-à-dire le maire et, en fonction du nombre de sièges dont dispose la commune, le 1er adjoint, le 2ème adjoint...

## Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale

Etes-vous bien inscrit (e) ? pour le savoir, vous pouvez contacter la mairie ou vous rendre sur le site : <https://www.elections.interieur.gouv.fr>

Dates limites d'inscription : 4 février 2026 (téléprocédure) et 6 février 2026 (mairie) - sauf cas particuliers - R5, L17, L30 du Code électoral

## À 16 ans, pensez au recensement citoyen !

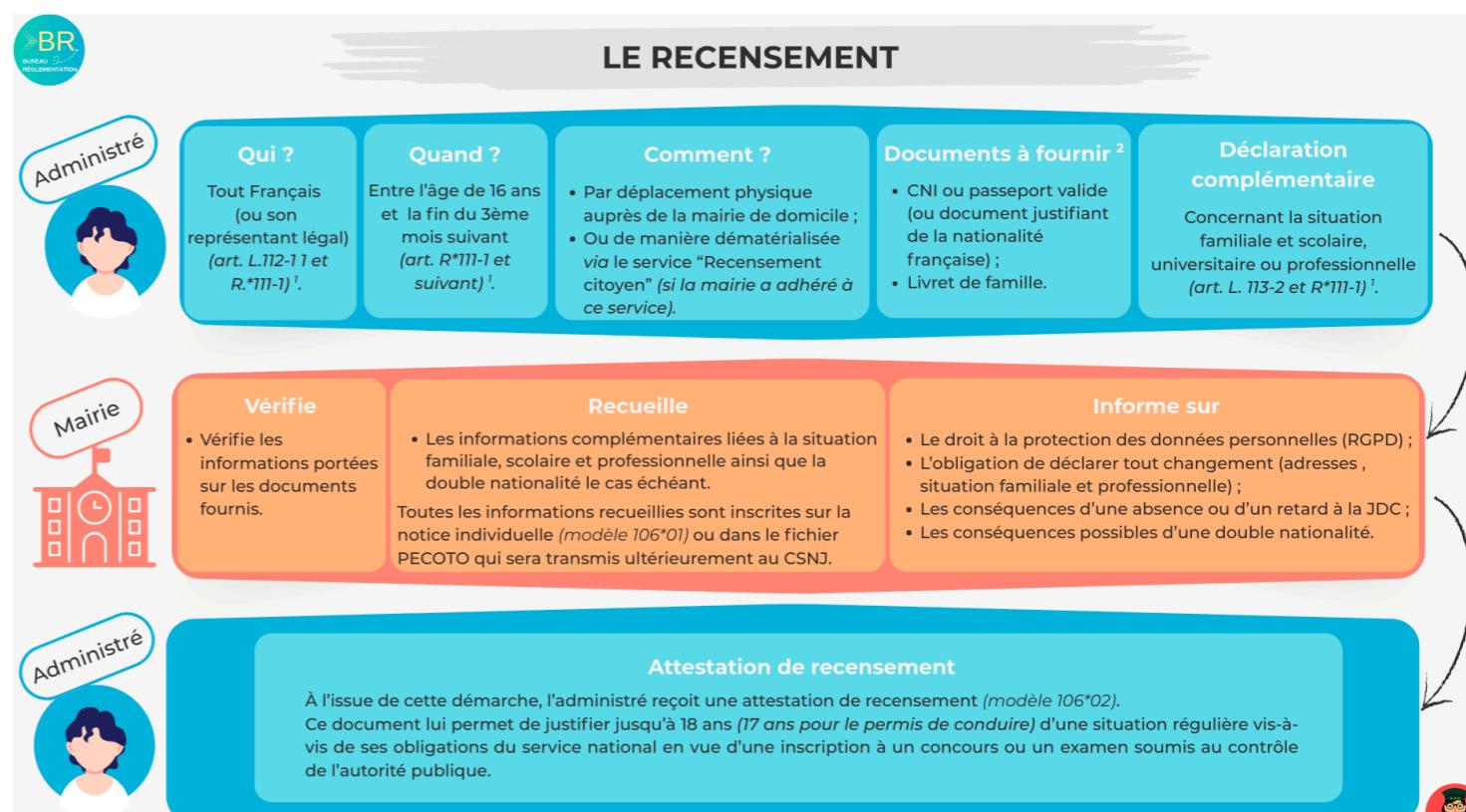
Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Pour un jeune né français il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Pour un jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Le recensement citoyen est obligatoire. Il permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, permis de conduire) ou à un concours administratif en France.

Vous pouvez faire ce recensement à la mairie de votre commune ou en ligne. Il faudra dans les 2 cas fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- Livret de famille à jour ;
- Justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).



**TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP**  
L'APPLICATION MOBILE  
DE LA COMMUNE







# Brigade verte

## Réglementation sur les feux dans le Haut-Rhin

Très souvent sollicités pour des nuisances relatives aux feux divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim profitent de votre bulletin municipal pour vous indiquer quelques notions relatives à la réglementation en vigueur ... plus particulièrement de l'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2023 relatif aux brûlages et à l'usage du feu dans le département du Haut-Rhin.

Cet arrêté préfectoral, qui prend en compte le contexte de sécheresse à répétition, a permis de mettre à jour les conditions d'usage du feu dans les milieux forestiers et agricoles, actuellement encadré par le code forestier et deux anciens arrêtés préfectoraux de 1977 et 1997.

Nous allons vous informer de manière succincte des interdictions, autorisations et dérogations de cet arrêté.

Cet arrêté met en avant deux périodes distinctes où des dérogations sont possibles en fonction de certaines activités forestières ou agricoles :

Les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts, paysagistes et producteurs de bio déchets, ont interdiction d'effectuer des brûlages à l'air libre ou dans les incinérateurs de déchets verts issus des parcs, jardins et espaces verts.

Il est conseillé de valoriser tous les déchets végétaux comme le broyage, le compostage ou la valorisation énergétique.



 Du 15 mars au 30 septembre : Interdiction d'allumer ou porter un feu, de fumer dans les bois et forêt et à moins de 200 mètres de ceux-ci. Interdiction de barbecues devant les abris et chalets forestiers.

 Du 01 octobre au 14 mars sont autorisés les feux de végétaux issus de la gestion forestière par les propriétaires et ayants droits, les résidus de cultures issus des activités agricoles, sous surveillance de 07h à 16h.

Des dérogations sont données aux apiculteurs, pour le brûlage des plantes invasives, lanternes volantes et feu dit «festif» par les administrations.

### Sanctions :

- Auteurs de feux responsables sur le plan civil et pénal, même lorsque les feux sont autorisés
- Non-respect pour les activités forestières : amende de 4ème classe (code forestier)
- Non-respect du brûlage des déchets verts produits par les particuliers ou les collectivités locales : amende de 3ème classe (code de la santé publique)
- Non-respect de l'interdiction de brûlage de déchets végétaux par les entreprises d'espaces verts et paysagistes : Délit - 2 ans de prison et 75 000€ d'amende (code de l'environnement)

Interdiction toute l'année pour les places de feux au sol dans les bois, forêts et à moins de 200 mètres de ceux-ci, landes et chaumes. (135€ Code Forestier)



# Les biodéchets

## Les biodéchets, une ressource précieuse

Épluchures, restes de repas, ou encore feuilles mortes... Les biodéchets représentent une ressource précieuse pour produire de l'énergie, enrichir les sols et protéger notre santé. Pourtant, malgré la mise en place de solutions de tri à la source, les habitudes de tri peinent encore à s'installer chez certains particuliers. De nombreux biodéchets se retrouvent ainsi dans les ordures ménagères résiduelles (OMR), limitant leur potentiel de valorisation et contribuant aux émissions de gaz à effet de serre.



Collecte en porte à porte



Couvercle fermé  
Sacs fournis par la CCS

### Pourquoi trier ses bio déchets ?

Les déchets alimentaires représentent 9,5 millions de tonnes de déchets en France par an. Correctement triés, collectés et valorisés, ces déchets peuvent devenir une ressource précieuse, au lieu de finir en décharge. Le tri des biodéchets permet de :

- Réduire le bilan carbone du secteur des déchets,
- Produire du compost, du digestat et du biogaz (utilisable pour le chauffage ou comme carburant vert) via la méthanisation,
- Améliorer la qualité des sols (grâce aux fertilisants organiques),
- Contribuer à une économie circulaire locale et vertueuse.

En bref le tri permet de transformer un déchet en ressource.

### Comment trier mes biodéchets ?

Plusieurs solutions existent pour trier facilement vos biodéchets :

- Le composteur : en usage individuel ou partagé, il permet de trier et de transformer les biodéchets en compost chez soi ou à proximité.
- La collecte en porte-à-porte : vous disposez chez vous d'un bac de collecte dédié aux biodéchets et ils sont récupérés directement à domicile par les camions-poubelle.





# Respecter la faune et la flore

## Réconcilier chasseurs et promeneurs en respectant la faune et la flore de nos forêts



Le 19 août 2024, le Maire de la commune de Walheim a pris un arrêté N° 2024A26, portant réglementation de la circulation et de la divagation des chiens sur l'ensemble du territoire de la commune. L'article 2 définit la divagation et l'article 6 stipule les lieux où s'applique cet arrêté. Nous aimerions ajouter que dans les bois et forêts, **il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.** (Arrêté du 16/03/1955 modifié par l'arrêté du 31/07/1989 relatif à la police de la chasse). Il faut donc penser à garder son chien en laisse dans ces espaces durant la période indiquée. A contrario, il est autorisé de détenir son chien dans les bois et forêts du 1er juillet au 14 avril, mais la divagation reste bien sûr interdite toute l'année.

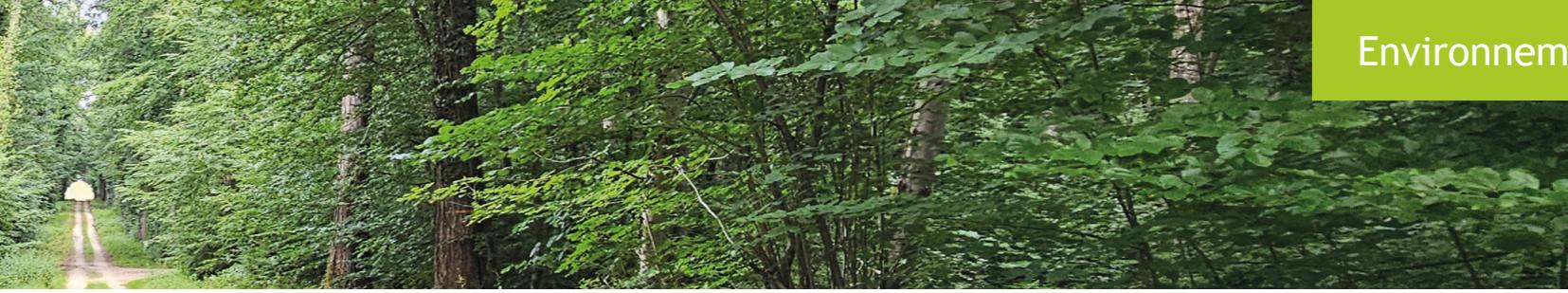
D'une manière générale, il faudrait **éviter de sortir des chemins principaux et de se promener dans les parcelles**, même en dehors de cette période de restriction. En effet, la faune se cantonne le plus souvent dans les endroits où il y a peu de passage, là où elle trouve le gîte, le couvert et la quiétude dont elle a besoin. Les propriétaires de chiens doivent donc faire preuve de bon sens, et de maîtrise de leur animal, non seulement par rapport à la faune mais également par rapport aux autres usagers de la forêt.

Prenons l'exemple très particulier des faons dont la mise bas se fait au printemps, surtout dans les prés en limite des forêts. Les propriétaires de chiens doivent être d'autant plus vigilants que c'est lors des premières semaines que le faon est le plus vulnérable. **Il convient donc de rester à proximité de son chien**, le faon pouvant à tout moment se faire déchiqueter par celui-ci. Par ailleurs, si le chien venait à croiser une laie avec ses marcassins ou même un sanglier de taille moyenne, cela pourrait mal se terminer pour lui, donc, propriétaires, restez impérativement au contact de votre animal.

Par ailleurs, combien de fois avons-nous entendu certains propriétaires nous dire «notre chien ne dérange pas, il est gentil et ne fait rien.» Afin de ne pas importuner les autres usagers qui pourraient être effrayés, **gardez votre chien en laisse ou à proximité immédiate lorsque vous croisez d'autres personnes.** En dernier lieu et pour clore le débat sur les faons, les chasseurs de l'Association de Chasse St Brice de Tagolsheim donc côté Est, vont mettre en place des panneaux de sensibilisation par rapport aux mises bas des faons. (Voir l'article sur le chevreuil dans l'Ecu 2024).

Nous profitons également de cette occasion pour vous informer **des tirs de nuit** effectués par les chasseurs. Ces tirs sont soumis à autorisation préfectorale et ont pour but de diminuer les populations de sangliers responsables de dégâts dans les cultures. Les chasseurs en action sont parfois confrontés à des usagers qui se promènent ou qui font du sport en pleine nuit, sans lampe ni équipement spécial et qui peuvent donc se trouver à proximité directe des emplacements de tirs.

**Restez sur les chemins et soyez visibles.**



Nous clôturerons cet article par un message d'espérance. La forêt devient un terrain de jeu prisé par de plus en plus de personnes, un endroit unique, un poumon vert qui permet de se ressourcer, d'y pratiquer du sport ou tout simplement de s'y promener. Une petite minorité de personnes sont peu respectueuses de l'environnement et ne mesurent pas la chance qu'ils ont. Peut-être qu'à force de pédagogie et de sensibilisation, nous arriverons à rallier ces quelques irréductibles à la bonne cause. Que serait la forêt sans la faune ? Quoi de plus beau que de croiser quelques chevreuils ou une compagnie de sangliers au petit matin ? Continuons ensemble à œuvrer dans le but de pérenniser de telles situations. Nous demandons à tous les usagers de la belle forêt de Walheim de faire preuve de bon sens, de vivre en bonne intelligence et de limiter les abus. Vous tous devrez cohabiter avec les chasseurs, si souvent controversés, mais qui sont pourtant des acteurs incontournables de la gestion durable des forêts.

Nous comptons donc sur l'engagement de l'ensemble des utilisateurs pour un partage équitable de la forêt dans le respect mutuel.

## Participez au sauvetage de faons en 2026

Avec les membres du comité du GIC 21 (Groupement d'intérêt cynégétique dont fait partie l'association du Forst, côté ouest sur le ban de Walheim), nous avons souhaité explorer la mise en place d'un dispositif de sauvetage des faons pour le printemps prochain.

Le dispositif consiste en la mise en place d'équipes de repérage équipées d'un drone pour repérer et mettre à l'abri les faons de chevreuils qui se trouvent dans les prés qui sont sûrs d'être fauchés par les agriculteurs.

Pour que cela puisse réussir, il faut des équipes motivées et disponibles pendant une période de 3 à 4 semaines, prêtes à se lever tôt le matin pour procéder aux repérages et aux sauvetages.

Nous souhaitons, dans la mesure du possible, associer les habitants de vos communes en les invitant à prendre part à cette expérience qui devrait recueillir un écho favorable auprès du grand public.

De plus, ce dispositif est un dispositif totalement gagnant/gagnant pour les chasseurs, les agriculteurs et les populations locales et autres amoureux de la nature.

Le dispositif consistera en la mise en place de plusieurs équipes de quatre personnes qui interviendront au lever du jour pour mettre à l'abri les jeunes faons de quelques jours encore tapis dans les hautes herbes.

Une telle expérience a été menée cette année dans deux GIC et ce sont plus de 40 faons qui ont pu être sauvés.

Pour toute participation, merci de vous inscrire sur la liste en contactant Monsieur Christian Goerig, adjoint délégué à la Chasse (adjoint.goerig@walheim.fr).

# Flore toxique ou invasive

## Datura : Attention !

### Fleur



Fleurs blanches ou parfois violettes, en forme d'entonnoir plissé de 6 à 10 cm de long.

### Fruit



Fruits en capsules épineuses de la taille d'une noix.

**Le datura** est une espèce végétale originaire du Mexique et du sud-ouest des États-Unis, qui a été introduite en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle.

**La plante pousse spontanément dans divers milieux.** Elle peut ainsi être retrouvée dans les prairies, zones abandonnées, décombres, friches, bords de routes/chemins... Aujourd'hui répandu en France, elle est avant tout considérée comme une mauvaise herbe dans les champs cultivés.

Le datura, de la même famille que les tomates, est connu pour la production de substances toxiques (alcaloïdes) qui sont présentes dans toutes les parties de la plante, en quantité variables (feuilles, fleurs et graines).

**En cas d'ingestion, les symptômes apparaissent très rapidement**, en quelques heures. Leur gravité dépend de la quantité de substances toxiques ingérée, mais l'intoxication peut être mortelle. Elle peut être particulièrement sévère chez l'enfant.

**C'est donc une plante toxique et envahissante.** Parmi les différentes espèces existantes, le datura stramoine fait partie de celles que l'on retrouve le plus en Grand Est.

### Comment reconnaître le datura stramoine ?

Le datura stramoine est une plante luxuriante pouvant mesurer entre 30 cm et 2 m de haut.

### Feuille



Feuilles irrégulièrement dentées avec un long pétiole dégagant une odeur désagréable lorsqu'on les froisse.



### Le SIGES (syndicat intercommunal de Gestion des Etablissements Scolaires)

Le SIGES a été fondé par les élus de Tagolsheim et Walheim afin d'assurer la gestion administrative et financière du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Il gère également l'ensemble du personnel non enseignant.

Le comité du SIGES est composé de 8 membres.

| Tagolsheim                    | Walheim                                  |
|-------------------------------|--|
| Anne Kleinhoffer - Présidente | Anne-Catherine Navarro - Vice-présidente |
| Hervé Wermuth                 | Michel Pflieger                          |
| Laëtitia Maurer               | Myriam Billard                           |
| Nicolas Kuentz (suppléant)    | Fabrice Panfalone (suppléant)            |

### Effectifs

A la rentrée 2024/2025, le RPI compte 156 élèves. Luemschwiller pourrait cependant intégrer le RPI à la rentrée 2026.

| Site       | Classe               | Effectif | Enseignants                              |
|------------|----------------------|----------|--|
| Tagolsheim | PS/MS monolingue     | 29       | Nussbaum Collyne / Tscheiller Aurélie    |
|            | MS/GS bilingue       | 22       | Besonnet Valérie                         |
|            | GS/CP monolingue     | 27       | Munsch Céline                            |
|            | CP/CE1 bilingue      | 15       | Kempf Céline / Walther Anne              |
| Walheim    | CE1/CE2 monolingue   | 21       | Steib Eliane                             |
|            | CM1/CM2 monolingue   | 20       | Welter Arnaud                            |
|            | CE2/CM1/CM2 bilingue | 21       | Lanthermann Céline / Schlichter Delphine |

### Budget

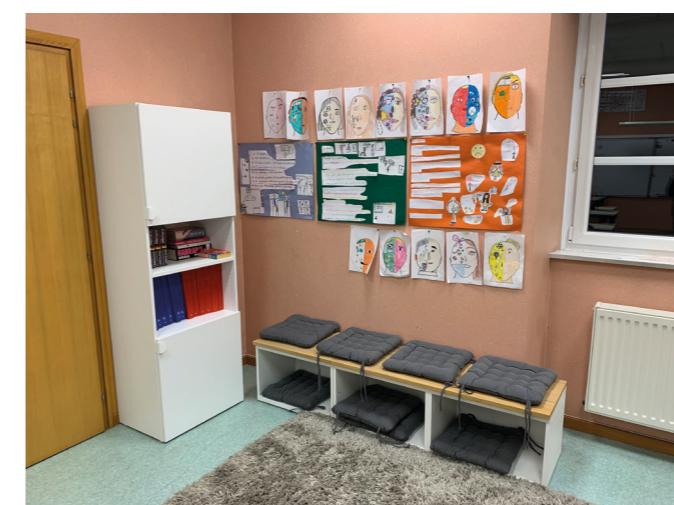
Le budget 2025 du SIGES, financé pour majeure partie par les deux communes, est de 195 000 € en fonctionnement et de 8 400 € en investissement.

Le fonctionnement concerne les frais liés à la gestion des bâtiments comme les charges d'énergie et de nettoyage, les frais de personnel, les frais de transport scolaire et l'achat de fournitures.

2025 est une année forte en investissements. 2300 € ont déjà été dépensés pour :

- aménager des coins lecture pour 1700 €,
- acheter du matériel sportif pour 400 € dans le cadre de la participation de nos élèves à la rencontre de handball « Grand Stade » à Mulhouse le 22 mai dernier.
- remplacer des combinés téléphoniques et un micro-onde en fin de vie.

D'autres investissements sont en prévision afin de remplacer les ordinateurs les plus anciens.



**MILIEU NON AGRICOLE**

**A ARRACHAGE**

> Sur de petites surfaces

Arracher les pieds de datura avant la formation des graines en utilisant des gants. Les mettre en tas dans un endroit isolé et les laisser se dégrader. Ne pas les mettre dans le compost et ne pas brûler. Idéalement, végétaliser la zone avec un couvert végétal dense pour limiter la repousse du datura.

**B FAUCHE**

> Sur de grandes surfaces

Réaliser un fauchage le plus ras possible avant la montée en graines.

**C LUTTE MECANIQUE**

Le labour a peu d'intérêt pour lutter contre le datura. Même s'il permet d'enfouir les graines et d'éviter ainsi leur germination, au prochain labour, du fait de leur longue durée de vie dans le sol, elles contamineront à nouveau la parcelle en étant remontées à la surface. Du désherbage mécanique peut être réalisé mais doit pouvoir être renouvelé fréquemment, car les levées du datura peuvent se produire sur une période très étalée.

**LUTTE PRÉVENTIVE**

Ne pas laisser les sols à nu dans les massifs ou lors de chantiers, en paillant ou en installant un couvert transitoire pour éviter la levée du datura mais aussi des autres espèces invasives (ambroisie à feuilles d'armoise, raisin d'Amérique, ...).

Mettre en place une rotation des cultures avec introduction de cultures d'hiver. Les faux-semis et le déchaumage, bien qu'ils représentent des leviers importants de gestion des adventices, restent néanmoins d'une efficacité limitée sur le datura. En période de greaison, le nettoyage systématique des engins et des équipements limitera la dissémination des graines.

Ne pas transporter de terre depuis une zone contaminée.

Plus d'information : [https://fredon.fr/grand-est/sites/default/files/Plaquettes/Plaquette\\_Datura\\_PRSE.pdf](https://fredon.fr/grand-est/sites/default/files/Plaquettes/Plaquette_Datura_PRSE.pdf)

# APE WalTag



## L'Association des Parents d'Elèves de Walheim & Tagolsheim

L'Association des Parents d'Élèves de Walheim et Tagolsheim (APE WALTAG) a pour mission de proposer des **activités festives aux enfants** des écoles et de **récolter des fonds** pour soutenir les projets pédagogiques tout au long de l'année.

### ★ Retour sur l'année scolaire 2024/2025

L'année a été riche en événements organisés par notre équipe de parents bénévoles :

- Bourse aux vêtements** - 22 septembre 2024 à Walheim  
Une vraie réussite avec **tous les stands complets** et une belle affluence.
- Fête de la Saint Martin** - 15 novembre 2024 à l'école de Tagolsheim  
Les enfants ont chanté devant les familles, puis ont défilé avec leurs lanternes. **Un manala a été offert à chaque élève**.
- Vente de chocolats** - mars 2025  
Une opération toujours appréciée, qui permet de récolter des fonds de manière simple et efficace.
- Chasse aux œufs** - 29 mars 2025 à Tagolsheim  
**Malgré le mauvais temps**, l'événement a été maintenu et adapté. Plusieurs chasses ont été organisées par **tranche d'âge**, permettant à chaque enfant de participer. Tous ont été **récompensés par un ballotin de chocolats**.



- Kermesse des écoles** - 13 juin 2025 à Walheim  
Un temps magnifique a accompagné cet événement festif qui a débuté par **des chants préparés par les enfants avec leurs enseignants**. L'après-midi s'est poursuivi avec de nombreux **stands de jeux**, un stand «tour en poney» très apprécié, une vente de **tartes flambées**, et de **desserts confectionnés par les parents**. Une vraie fête de l'école réussie !

L'ensemble de ces actions a permis de récolter des fonds qui seront **reversés à l'école pour cette année scolaire 2025/2026**, à hauteur de **3 000 €**, afin de financer de nouveaux projets pour les enfants.

### �� Une petite équipe, de grands projets !

Lors de l'année scolaire 2024/2025, l'association comptait seulement **quatre bénévoles actifs** : Pierre HOLTZ, Maeva BARTH, Aurélie SPORTES et Elodie NOTARIANNI.

Malgré cette petite équipe, **de très beaux événements ont pu être organisés** grâce à leur motivation, leur disponibilité et leur énergie.

Pour cette nouvelle année 2025/2026, nous sommes **heureux d'accueillir 5 nouveaux membres**, ce qui porte désormais notre équipe de bénévoles à **9 personnes**. Une dynamique encourageante pour poursuivre nos actions et en imaginer de nouvelles !

### 💰 Activités financées l'année précédente

Grâce au budget récolté en 2023/2024, l'APE a pu financer les activités suivantes : Une sortie au **ballet «Casse-Noisette»** à la Filature, des **beignets de Carnaval** offerts à tous les enfants, l'achat d'un **album Mini-Loup** pour les élèves d'une classe, une **sortie à la ferme pédagogique** et une **sortie au ballet de William Forsythe** à la Filature.

### 🚀 Une nouvelle année bien lancée

L'année scolaire 2025/2026 a déjà commencé avec :

- Bourse aux vêtements** - 14 septembre 2025 à Walheim  
Une nouvelle fois complète, avec en nouveauté un stand de vente de jeux issus de dons de parents d'élèves. Ce stand a rencontré un franc succès ! Les jouets restants ont été donnés à l'association «Les Deux Roues de l'Espoir».
- Vente de fromages** sur le mois d'octobre 2025.
- Fête de la Saint Martin** - le 14 novembre 2025 à l'école de Tagolsheim
- Assemblée Générale** - 28 novembre 2025 à la salle polyvalente de Tagolsheim. Ce moment d'échange est dédié à nos adhérents, conviés à venir découvrir les actions menées cette année et les projets à venir. C'est aussi l'occasion de se retrouver dans une ambiance conviviale et de faire le point ensemble sur la vie de l'association.

Merci pour votre soutien !

L'APE WALTAG remercie chaleureusement tous les parents qui participent, donnent un coup de main, cuisinent, installent, rangent ou soutiennent nos actions, de près ou de loin. C'est grâce à vous que nous pouvons faire vivre de beaux projets pour tous les enfants de nos écoles !





# Le Verger de Walheim



## Le projet Sensibilis'haie



La plantation de haies annoncée dans le précédent bulletin a bien eu lieu. 300 plants au total ont trouvé leur place sur la parcelle à la force des bras de nos bénévoles motivés, parfois très jeunes mais très intéressés par le tracteur et la collation notamment.

Merci à tous les participants pour leur aide précieuse et leur bonne humeur !

Nous nourrissons l'espoir que, lorsque ces jeunes plants auront atteint leur maturité, ils deviendront un véritable refuge pour de nombreux animaux. En poussant, ces haies offriront non seulement un abri, mais également une source de nourriture, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité locale et au maintien des écosystèmes sur notre parcelle.



Contribuer au maintien de notre faune locale par ces actions ponctuelles à l'heure où l'urbanisation et le réchauffement climatique représentent des problématiques d'avenir, sensibiliser nos jeunes générations à l'importance de ces espaces naturels nous semble indispensable.

## Notre activité apicole : un constat difficile



Notre activité apicole a malheureusement été confrontée à une épreuve majeure ces deux dernières saisons. La perte inexpliquée de nos abeilles a constitué un véritable coup dur pour l'ensemble de nos membres. Face à ce constat, nous avons été contraints de mettre un terme à cette activité.

Bien que l'apiculture soit une passion partagée, il s'est avéré particulièrement difficile d'accepter des pertes aussi importantes à la sortie de l'hiver. Cette situation était d'autant plus incompréhensible que les essaims étaient en pleine forme au début de l'hivernage.



# Donneurs de sang



## L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Walheim : un engagement solidaire au service de la vie

### Des collectes régulières au service de la communauté

L'Amicale organise des collectes de sang tout au long de l'année, offrant aux habitants de Walheim l'opportunité de contribuer à une cause essentielle.

Après leur don, les participants sont invités à partager une collation préparée avec soin sur place par les bénévoles de l'association. Ce temps d'échange chaleureux permet de remercier les donneurs pour leur générosité et de renforcer les liens au sein de la communauté.



### Des besoins constants en produits sanguins

En Alsace, la consommation quotidienne de produits sanguins est d'environ 500 poches. Ces produits sont essentiels pour traiter diverses pathologies, notamment en cancérologie, en hématologie et lors d'interventions chirurgicales majeures.

Chaque don de sang permet de sauver jusqu'à trois vies car une poche de sang peut être séparée en trois composants : les globules rouges, le plasma et les plaquettes. Ces produits sont ensuite utilisés pour traiter des patients souffrant de maladies graves, d'accidents ou de complications liées à des traitements médicaux.

### Une mobilisation indispensable

Malgré l'engagement des bénévoles et des donneurs réguliers, les besoins restent élevés. La durée de vie limitée des produits sanguins (7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges) nécessite des dons fréquents et réguliers pour maintenir des stocks suffisants.



Lors de l'assemblée générale de juillet, nous avons eu la joie de féliciter plusieurs donneurs particulièrement assidus qui ont atteint le cap impressionnant de 75 dons. Leur engagement constant est un exemple de solidarité et mérite toute notre reconnaissance.

Nous tenons également à saluer chaleureusement les nouveaux donneurs qui nous ont rejoints. Grâce à eux, la chaîne de solidarité se renforce et l'avenir du don de sang s'assure. Chaque premier pas compte, et nous espérons que beaucoup d'autres suivront leur exemple.

Nos prochaines collectes en 2026 à la salle polyvalente de 16h30 à 19h30

Les Mardis 10 février, 30 juin, 24 novembre

## Saison 2024 / 2025

CAWALTAG compte 461 membres pour 600 inscriptions, car nous avons plusieurs personnes qui suivent deux ou trois cours différents. En septembre 2025, la 12ème saison de Cawaltag a débuté par la venue de Jocelyne Rolland, formatrice réputée Sport et Cancer. Nos animateurs ont tous été formés afin de pouvoir coacher les personnes atteintes d'un cancer. Merci à la commune de Walheim et la Ligue contre le Cancer qui nous ont aidés à financer cette formation.



danseuses ainsi qu'à nos jeunes membres du VTT et les a gâtés avec des friandises et des chocolats.

Notre soirée « Tartichouille » a fait salle comble à Walheim en janvier 2025 et reviendra le 7 février 2026. Nous comptons sur les Walheimois pour mettre l'ambiance à notre soirée dansante.



En mai, le Comité a tenu à célébrer la 300ème séance d'anglais et à féliciter Nathalie Amiot, animatrice walheimoise depuis la création de l'association. Le dernier cours de la saison a été prolongé par un pot surprise pour le groupe et l'animatrice. Certains membres du groupe d'anglais y étaient inscrits depuis 2013, et n'ont quasiment raté aucun cours. Malheureusement, la seule activité culturelle de l'association n'a pu être reconduite pour la saison 2025 / 2026. Nous remercions Nathalie Amiot pour son travail de qualité et les 12 saisons passées à nos côtés, et lui souhaitons bonne continuation. Nous espérons que les membres du groupe d'anglais Cawaltag ont pu poursuivre leur activité dans une autre structure.



L'activité VTT s'est fortement développée, elle totalise 60 pilotes. Les jeunes des groupes 6 -11 ans ont suivi une formation « savoir rouler », qui permet aux enfants d'acquérir les bonnes pratiques pour rouler à vélo sur la route.

Nos jeunes ont pu participer à leurs premières compétitions à Tagolsheim et Hunawihr. Le VTT Cawaltag c'est aussi des sorties au Stride de Strasbourg, dans le Sundgau, et même en Suisse.

Le Saint-Nicolas est venu rendre visite à nos



Nous avons également proposé trois sessions de formation PSC1 à nos animateurs, au comité et à des membres afin qu'ils soient formés aux gestes de premiers secours. Cette formation a été entièrement financée par Cawaltag.



Alors que les galas de CAWALTAG sont très appréciés par le public, le groupe danse a voulu se lancer de nouveaux défis. Nous avons créé une section « concours » et deux groupes ont participé au concours jeunes talents de la Confédération Nationale de Danse (CND) à Vittel. Le groupe des Intermédiaires, composé de 9 jeunes filles de 11 à 13 ans, a remporté le 1er prix et le groupe des préparatoires, 12 jeunes filles de 6 ans à 10 ans, a remporté le 2ème prix. Bravo à elles et à leurs parents pour leur investissement, leur motivation et leur état d'esprit.



En juin, une autre page s'est tournée. Virginie Schaeffer, animatrice de Yoga s'est lancée dans de nouveaux projets à Ferrette. Comme pour Nathalie, le Comité Cawaltag, fidèle à ses valeurs, a tenu à marquer le coup. Un pot surprise a remplacé le dernier cours de la saison en présence d'une trentaine de yogistes venus souhaiter bonne continuation à Virginie.

Le gala de danse, sur le thème de la mer, s'est déroulé fin juin à accueilli plus de 850 spectateurs. La communication de cet événement a été confiée à nos deux stagiaires de l'UHA Mulhouse qui ont fait un travail remarquable.

CAWALTAG ne s'arrête pas là ! Et a lancé un deuxième cours de yin yoga suite à son succès, un cours de Self Defense et de Qi-Gong pour la saison 2025 - 2026.

Nous remercions la Commune de Walheim pour son soutien et les solutions qu'elle apporte pour développer nos projets. Nous invitons les Walheimois qui désirent tester nos activités à nous contacter.

Joyeux Noël, et bonne et heureuse année à toutes et tous.  
 Le comité CAWALTAG  
[www.cawaltag.fr](http://www.cawaltag.fr)



# De fil et de cœur



L'association De Fil et De cœur confectionne des bonnets, des casquettes et des pochons donnés aux hôpitaux du Haut-Rhin qui les distribuent aux personnes atteintes de cancer et qui perdent leurs cheveux.

L'association est composée de 11 membres, dont 9 couturières. Nous cousons les bonnets et les pochons chacune chez nous. Nous nous réunissons 1 fois par mois à Pfaffstett dans une salle mise gracieusement à notre disposition par la commune, pour échanger et apporter notre production.

Depuis 2019 nous avons confectionné et donné plus de 5200 bonnets et plus de 1200 pochons.

Depuis octobre 2024 nous avons livré :

- 305 bonnets et 70 pochons à l'hôpital Pasteur de Colmar
- 80 bonnets et 40 pochons à l'ERI au GHRMSA
- 220 bonnets et 40 pochons à la Ligue contre le Cancer de Mulhouse

Soit un total de 605 bonnets et 150 pochons livrés en une année.

Les besoins ne baissent pas. Nous irons livrer d'autres bonnets aux hôpitaux de Colmar et de Mulhouse en octobre ou novembre 2025.

Nous tenons un stand aux manifestations organisées autour du cancer :

- Le 21 mars 2025 : Journée de l'Association de Psycho-Oncologie du Haut-Rhin
- Le 21 Septembre 2025 : Course/marche Les Mulhousiennes
- Le 05 Octobre 2025 : Course/marche RichwillerRose

Nous tenons le stand des pâtisseries/boissons du Shopping de Noël depuis sa création en 2022, organisé par l'association « Le Monde de Jeanne », qui se déroule à la salle polyvalente de Walheim le dimanche 16 novembre 2025.

Ces stands nous permettent de nous faire connaître, d'échanger avec les personnes intéressées, voire de recruter des couturières et de recevoir des dons.

Pour continuer son action, l'association recherche de nouveaux bénévoles pour confectionner des bonnets, mais aussi des dons financiers et du matériel : Tee-shirts en bon état, tissus type jersey, tissus en coton, fil à coudre...

Pour nous contacter, voir l'adresse postale et l'adresse mail de l'association ci-dessous.

Nous remercions chaleureusement Monsieur le Maire Michel PFLIEGER et l'ensemble du conseil municipal pour leur soutien.

**De Fil et de cœur**  
14A rue de Mignovillard  
68130 Walheim  
defiletdecoeur@gmail.com



À l'initiative du président de l'UNC, Antoine Stampfler, du maire Michel Pflieger et de la municipalité, le 80e anniversaire de la Libération et l'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie ont revêtu une splendeur particulière à Walheim.

Les cérémonies organisées à Walheim à l'occasion notamment du 80e anniversaire de la Libération ont débuté par une messe à l'église Saint-Martin en présence de 15 porte-drapeaux des associations patriotiques du secteur. Les commémorations se sont poursuivies devant le monument aux morts avec la lecture des messages de l'UNC et du ministre des Anciens combattants et le dépôt de roses des enfants. Puis deux dépôts de gerbe : celle de l'UNC déposée par le président Antoine Stampfler, Suzanne Goerig et le président départemental Alain Guth, et celle de la municipalité déposée par le maire Michel Pflieger, le député honoraire Jean-Luc Reitzer et le sous-préfet Jean-Marie Wendling.

À la salle des fêtes, le président Antoine Stampfler a souhaité mettre à l'honneur plusieurs membres de sa section en leur décernant, en présence du sous-préfet ainsi que du président départemental, la médaille d'honneur UNC. Ont ainsi reçu : échelon grand or Suzanne Goerig 99 ans, qui fut déportée en Allemagne durant la guerre et astreinte au STO (service du travail obligatoire). La médaille échelon bronze à Annette Piedras, Yvonne Harnist et Maria Hell.

Dimanche 9 février, lors de notre dernière assemblée générale, Antoine Stampfler, président de la section locale de Walheim, a eu l'honneur de décorer Rita Scherrer de la médaille du Mérite UNC échelon bronze. Le président d'arrondissement Gérard Arnaud a félicité la section, forte de 39 membres, son président et le comité pour leur dynamisme. Il a mis en avant le devoir de mémoire des combattants envers les générations futures. Après l'AG on s'est retrouvé tous pour le verre de l'amitié et le repas traditionnel après l'assemblée générale.



Le 8 mai, le village s'est retrouvé devant le monument en présence de 9 portes drapeau, merci à Monsieur Didier Lemaire, député ainsi qu'à Monsieur le Maire Michel Pflieger et son conseil municipal.

Le 26 mai nous avons assuré le stand de restauration lors du marché aux puces.

Le 23 juin est né le petit Jules, félicitations aux parents Mikaël et Fanny.

17 membres du sous-groupe Altkirch dont 3 de Walheim ont assisté à la fête du drapeau, organisée par l'UNC-45 le dimanche 21 septembre à Villemagne, dans le Loiret. Cette rencontre a été un vrai succès car plus de 400 porte-drapeaux de toutes générations et plus de 1000 personnes ont participé.

L'AG du sous-groupe Altkirch s'est déroulée à Durmenach le 12 octobre. Douze membres de notre section étaient présents à cette manifestation.

Nous avons aussi appris avec tristesse les décès de Madame Marie Thérèse Juncker et de Madame Marie-Louise Schermesser. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Le président et les membres du comité vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous disent à l'an prochain.

Votre Président de l'UNC de Walheim, Antoine Stampfler

# Conseil de fabrique / Paroisse

Cette année a encore été rythmée par de beaux moments de partage et de vie paroissiale, grâce à l'implication de chacun.



Nous avons eu la joie d'organiser la **crèche vivante**, véritable rendez-vous attendu des familles. Les enfants, costumés pour l'occasion, ont su redonner toute la magie de la nuit de Noël et rappeler le sens de cette fête. Nous lançons dès à présent un appel : **tous les enfants qui le souhaitent sont invités à venir participer à la messe du 24 décembre à 16 heures**. Chants, lectures, petites mises en scène... chacun pourra y trouver sa place et contribuer à faire de cette célébration un moment inoubliable pour toute la communauté.

Nous tenons, par l'intermédiaire de ce bulletin, à adresser un chaleureux **merci** à toutes les personnes qui se sont investies dans la **confection des rameaux**. Grâce à votre temps et votre savoir-faire, nous avons pu perpétuer cette belle tradition, qui permet à chaque paroissien de repartir avec un rameau bénit, symbole de paix et d'espérance.



Le Conseil de Fabrique a également organisé le **grand nettoyage de l'église**. De nombreux bénévoles ont répondu présents pour redonner éclat et fraîcheur à notre lieu de culte. Après une matinée bien remplie, nous avons prolongé ce moment de solidarité et de bonne volonté par un **repas partagé**, simple et convivial, où chacun a pu échanger dans la bonne humeur.

Notre paroisse a eu la joie d'accueillir la **messe de rentrée**, moment important de retrouvailles après l'été, suivie du verre de l'amitié. Ce fut une belle occasion de nous rassembler nombreux pour placer la nouvelle année pastorale sous le signe du partage et de la fraternité.



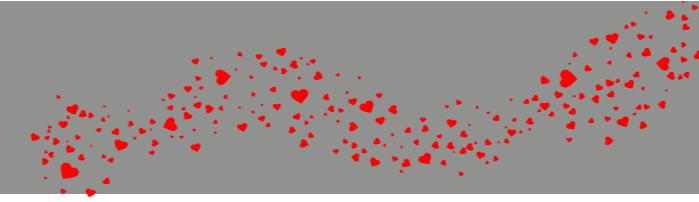
Enfin, nous nous réjouissons tout particulièrement d'avoir accueilli **trois nouveaux baptisés** dans notre paroisse. Ces moments de joie et de foi sont précieux pour toute notre communauté, et nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur à ces enfants ainsi qu'à leurs familles.

Le conseil de fabrique remercie tous les généreux donateurs qui contribuent au bon fonctionnement de notre paroisse.

Si vous souhaitez rejoindre un service de la paroisse, vous êtes tous les bienvenus !

**Belles et joyeuses fêtes de Noël et**

**une bonne année 2026 pleine d'espérances !**



# Club de l'Amitié

Créée en 1985, notre association a pour but (comme le stipulent les statuts) «la lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, des retraités et préretraités, et de celles et ceux qui ne peuvent plus travailler pour raison de santé, de maintenir le contact avec les jeunes générations, le caractère propre et les traditions du village».

Au cours de l'année 2026, nos après-midi récréatives avec lotos, belotes et rumikub se dérouleront à la salle polyvalente de Walheim **les jeudis 15 janvier, 19 février, 19 mars, 23 avril, 21 mai, 17 septembre, 15 octobre et 26 novembre**. Le verre de l'amitié est servi avec kougelhopf et petits-beurre.

Nous organiserons deux repas au restaurant en juin et en décembre.

Nous remercions la commune de Walheim pour la mise à disposition de la salle, la mise en place des tables et des chaises et l'attribution de la subvention.

Venez nous rejoindre pour pérenniser le Club et pour permettre aux personnes du 3ème âge de WALHEIM de se rassembler en toute amitié et toute convivialité.

Nous souhaitons à tous pour la nouvelle année nos meilleurs vœux de santé et de bonheur. Le Comité

**Bernard WITTMANN, Président, Jean-Jacques LOEWERT, Vice-Président, Lucienne BURGY, Trésorière, Nicole TONILO, Secrétaire.**

Club de l'amitié - 1 Rue de la Forêt - 68130 Walheim - Tél. : 07 85 54 92 92 - E-mail : clubamitie.walheim@orange.fr



# Belarot 21



L'association Belarot21 a vu le jour en 2023.

Nous avons voulu apporter de la convivialité et de la bonne humeur au sein du village, en proposant des parties de belote, de tarot, de scrabble, de triomino et même de la pétanque lors de journées ensoleillées. Cette année, nous avons d'ailleurs organisé un concours de BELOTE dans la salle polyvalente le dimanche 26 octobre 2025.

Aucun niveau de jeu n'est demandé, nous nous adressons aux débutants et aux joueurs confirmés.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre :

- **les mardis de 14 h à 18 h**
- **les vendredis de 19 h à minuit**

Nous vous proposons une petite restauration sur place ainsi que des boissons à des prix modiques. La cotisation annuelle est fixée à 12 euros par an. Venez faire le plein de bonne humeur ! Nous vous attendons avec grand plaisir, au club house, rue du stade à Walheim (côté droit du terrain de foot).

Nous tenons à remercier Monsieur le Maire, Michel Pflieger, et l'ensemble du Conseil Municipal pour leur soutien, sans lequel rien ne serait possible.

A bientôt !  
Chantal Kentzinger, Présidente

# Amis des chats d'Alsace



## Les Amis des Chats d'Alsace : un cœur qui bat pour nos félins

Depuis février 2016, l'association Les Amis des Chats d'Alsace œuvre sans relâche pour la protection des populations félines, notamment face au problème persistant de l'errance, particulièrement aigu en zones rurales alsaciennes. Sa mission essentielle est de secourir, soigner, stériliser et faire adopter les chats en détresse.

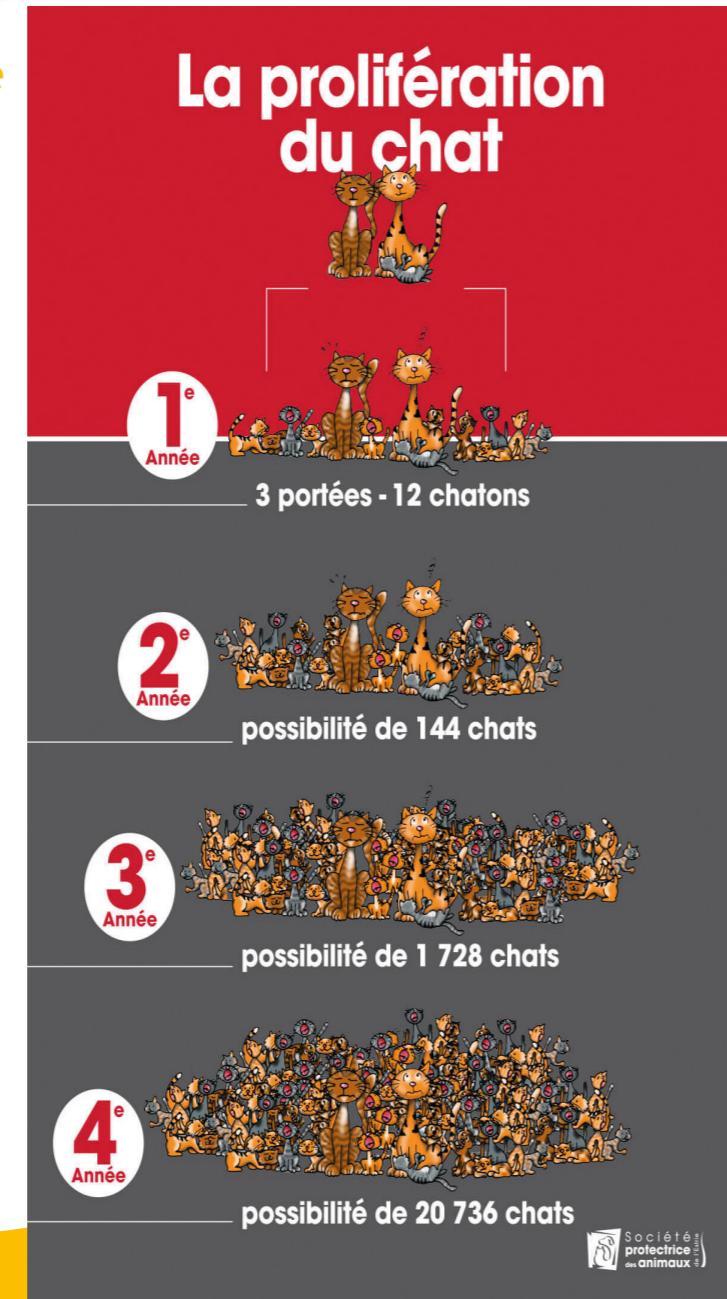


### Un bilan remarquable et un ancrage local fort

Malgré des changements de siège, l'association a toujours pu compter sur un solide noyau de membres et de bénévoles fidèles. L'engagement se concentre notamment autour de Walheim et ses environs, Altkirch et l'ensemble du Sundgau, ainsi qu'à la frontière suisse (Saint-Louis, Hegenheim, Bâle), facilitant des adoptions transfrontalières. Les chiffres témoignent de cet impact : l'association a permis l'adoption de l'ordre de 250 chats par an durant ses meilleures années, et a pris en charge plus de 250 chats en 2024. Au-delà des adoptions, elle a participé à des campagnes de stérilisation et pris en charge de nombreux animaux blessés.

Forte d'une vingtaine de bénévoles et de familles d'accueil, elle est financée principalement par les dons, les frais d'adoption et de petites subventions de municipalités partenaires, dont la mairie de Walheim. L'année dernière, des actions concrètes ont été menées, comme la gestion de la population de chats de la rue de Wittersdorf et une campagne de castration ciblée autour de l'église de Walheim.

Toute personne désirant participer est la bienvenue, les contacts se faisant via le groupe Facebook <https://www.facebook.com/amischat>



# Usages et règles

## Le trottoir aux piétons

Les trottoirs sont destinés aux piétons.

Certains les utilisent comme pistes cyclables, d'autres tardent à rentrer les poubelles, on peut constater des véhicules en stationnement temporaire et par endroits, dépasse d'une propriété privée une végétation qui décoiffe au passage les passants, voire les empêche même de passer, sauf à faire un écart par la chaussée. Nous rappelons que les arbres, haies et plantations riveraines doivent être régulièrement taillés de façon à ne pas empiéter sur la voirie communale, aux motifs de ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules.

**Il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public.**

**La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.**



## Élaguer les arbres, arbustes et haies :

Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)



Chiens : Consultez l'arrêté à l'aide du QR Code →

De nombreux incidents nous ont été signalés suite à la divagation des chiens dans la commune. Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse afin de ne pas importuner les passants et en forêt pour respecter le gibier. De même, nos trottoirs ne sont pas des «crottoirs». Si l'aboiement est jugé anormal (long, répété ou très fort), les forces de l'ordre établiront un procès-verbal accompagnant une mise en demeure d'en finir avec la nuisance. Le propriétaire du chien qui aboie anormalement peut écoper d'une amende de 450 euros, voire la confiscation du chien.



# Usages et règles



## Nuisances sonores



La vie dans notre village peut s'accompagner de quelques désagréments, mais tous ne peuvent pas être considérés comme des troubles anormaux de voisinage. On nous signale par exemple que le volume de la musique chez certains voisins est trop fort les soirs d'été, on nous fait part également d'abolements excessifs des chiens des voisins.

**Un bruit peut causer un trouble anormal de voisinage s'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps.**

Si vous estimez être victime de troubles anormaux de voisinage, vous pouvez commencer par discuter avec votre voisin. Généralement, un simple échange peut suffire à régler le problème.

Vous pouvez expliquer votre ressenti calmement et proposer de baisser le volume de la musique, le rendre conscient que son animal aboie en son absence etc... Un échange cordial permet souvent de trouver une solution rapidement.

est essentiel d'être bienveillants, autant du côté des voisins gênés que des propriétaires. Une approche basée sur le dialogue et la compréhension mutuelle permettra de préserver la sérénité du quartier. Les abolements excessifs ont souvent une cause qu'il est possible de traiter :

- **L'ennui** : un chien seul trop longtemps aboiera par frustration.
- **L'anxiété de séparation** : certains chiens supportent mal l'absence de leur maître. Un éducateur canin peut aider à corriger ce comportement ;
- **Le gardiennage excessif** : si le chien aboie dès qu'un passant approche, un travail de socialisation peut limiter cette vigilance excessive.



Si les abolements persistent, un courrier de rappel des règles en vigueur peut être envoyé. En cas d'inaction, une mise en demeure en recommandé avec accusé de réception officialise la demande et constitue une preuve en cas de recours ultérieur. En tout dernier lieu, si et seulement si le dialogue échoue, le maire, garant de la tranquillité publique, peut faire intervenir la gendarmerie ou la Brigade Verte qui est habilitée à constater la nuisance.



Par ailleurs, il existe un **arrêté municipal réglementant les jours et heures pendant lesquels il est possible d'utiliser certains appareils bruyants** que vous pouvez consulter sur le site de la commune ou à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/nuisanceswalheim>



En cas de bruit anormal, véhicule suspect ou autre signalement d'infraction ou de suspicion d'infraction, composez le 17 (Gendarmerie)

# Usages et règles

## Déclarations de travaux :

Si vous envisagez d'effectuer des travaux de création ou d'extension de surface, qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment, de changement de destination d'un local, de construction d'une piscine, etc..., adressez-vous à la mairie ou faites votre demande en ligne (scannez le QR-code ci-dessus). **Ces travaux peuvent nécessiter la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France peut également être requis.**



## Respecter la réglementation liée au bruit

Les appareils bruyants (comme les tondeuses...) sont à utiliser en semaine: **de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h.** **Dimanche et fêtes : leur usage est à proscrire !**

Consultez l'arrêté municipal : <https://bit.ly/walheim-bruits>



## Entretenir les trottoirs et les caniveaux

Dans les voies livrées à la circulation publique, les propriétaires, les professionnels et occupants des immeubles riverains sont tenus, chacun au droit de sa façade, de balayer ou faire balayer une largeur égale à celle du trottoir et de maintenir en bon état de propreté le caniveau (ou fil d'eau). De plus, en hiver, les riverains doivent déneiger le trottoir devant chez eux.



*Exemple de dégradation et de non-respect de l'environnement : un tas de gravas et déchets déposé dans notre forêt*



**Battues de chasse :** Pour connaître les dates, consultez notre site <https://bit.ly/walheim-chasse>



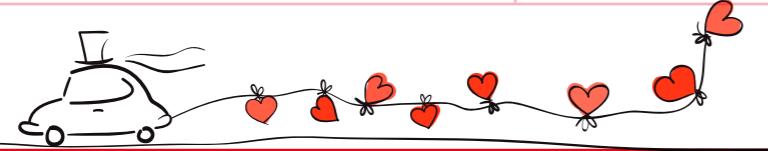
## Tarifs de location de la salle polyvalente pour les personnes payant un des impôts directs ou habitant à Walheim

| Petite salle | Petite salle et cuisine | Grande salle | Grande salle et cuisine | Grande salle, petite salle et cuisine |
|--------------|-------------------------|--------------|-------------------------|---------------------------------------|
| 70 €         | 120 €                   | 100 €        | 150 €                   | 250 €                                 |

# Etat civil 2025



| NAISSANCES (jusqu'au 15/10/25)     | Date              | Lieu de naissance |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| • Milyana RAMON                    | 14 octobre 2024   | MULHOUSE          |
| • Augustin, David, Mathieu BIEHLER | 11 janvier 2025   | MULHOUSE          |
| • Mathias, Louis GUTZWILLER        | 22 septembre 2025 | MULHOUSE          |
| • Nils, Pierre, Daniel HUBER       | 29 septembre 2025 | MULHOUSE          |



| MARIAGES (jusqu'au 15/10/25)   | Date             |
|--|------------------|
| • Nathan Louis René HABERKORN et Anastasia KAYSER                        | 22 juin 2024     |
| • Antony Patrick Gabriel DOTTI et Aline Albane Paulette MOUGENOT         | 3 janvier 2025   |
| • Fabian LANG et Victoria Andréa JEANNELLE                               | 17 mai 2025      |
| • Florian Fernand Joseph BARTH et Maeva ZIMMERMANN (en Mairie d'Illzach) | 21 juin 2025     |
| • Loïc Lionel Lancelot RADEWAHN et Wendy REININGER                       | 21 juin 2025     |
| • Jordan Ludovic Mario ASAERT et Olivia Anna MICHELAT                    | 26 juin 2025     |
| • Romain SANCHEZ et Gabrielle SCHWEIGER                                  | 26 juillet 2025  |
| • Corentin Philippe Thibaut LEFEBVRE et Lucie Irène Eliane SAULNIER      | 6 septembre 2025 |



| PACS (jusqu'au 15/10/25)                                  | Date              |
|---|-------------------|
| • Stéphanie DESCOURS et Arnaud Joseph HERRMANN            | 6 juin 2025       |
| • Marie, Aude ECK et Simon, Pierre, Jean-Jacques FOURNIER | 29 août 2025      |
| • Anne-Cécile, Marie, Germaine GUYON et David BRETAND     | 17 septembre 2025 |



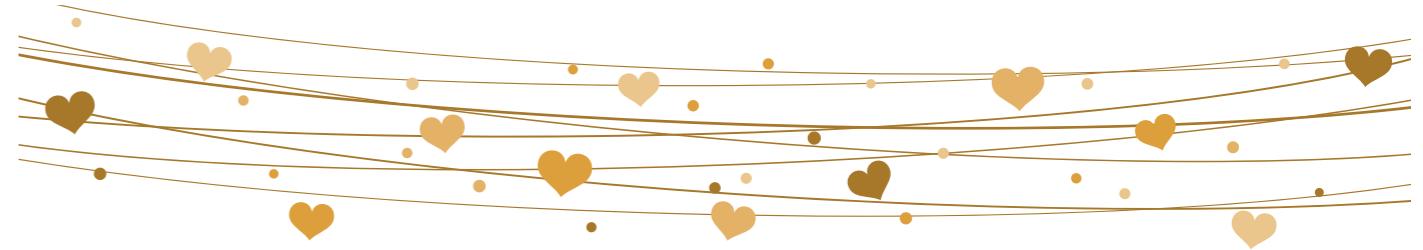
| NOCES DE DIAMANT                       | Date           |
|--|----------------|
| • André GUERCHOUX et Francine STOESSEL | 9 Juillet 2025 |



| NOCES D'OR                           | Date           |
|--------------------------------------|----------------|
| • Daniel SCHRECK et Christiane ATRAS | 7 février 2025 |

Conformément au RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données),  
seules figurent ici les personnes ayant formellement donné leur accord de publication dans cette rubrique.

# Etat civil 2025



| LA DOYENNE                    | Date          | Age    |
|-------------------------------|---------------|--------|
| • Suzanne GOERIG née PFLIEGER | 20 avril 2025 | 99 ans |

| LES GRANDS ANNIVERSAIRES  | Date            | Age    |
|---------------------------|-----------------|--------|
| • Denise UHLRICH née ZECH | 10 juillet 2025 | 95 ans |
| • Jean Pierre PFLIEGER    | 6 mai 2025      | 90 ans |
| • Renée STOLL née VOHMAN  | 16 juillet 2025 | 90 ans |
| • Lucien PFLIEGER         | 24 juillet 2025 | 90 ans |

## Nécrologie

C'est avec tristesse que nous avons appris, le 28 août, le décès de Madame Marie-Louise SCHEMESSER. Elle était un pilier de notre système éducatif en tant qu'agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM) d'octobre 1975 à juillet 2003.

Elle était une employée municipale dévouée à la cause de nos enfants. Elle les accompagnait avec patience, gentillesse et un engagement sans faille tout au long de sa vie professionnelle.

Nous tenons donc à rendre hommage à cette femme qui, jour après jour, année après année, a consacré sa vie à accompagner les plus jeunes dans leurs premiers pas scolaires. Son engagement, son sens de la bienveillance et son dévouement étaient reconnus et appréciés de tous. Chaque jour, elle veillait avec soin au bien-être et à la sécurité de nos enfants, contribuant ainsi, aux côtés des enseignantes, à faire de l'école un lieu de vie où chaque enfant s'épanouissait.

Suite à son départ, nous tenons à exprimer nos plus sincères condoléances à sa famille durement affectée par cette perte.

Avec notre plus profonde sympathie.

| DECES (jusqu'au 15/10/25)                             | Date              | LIEU            |
|---|-------------------|-----------------|
| • Thiebaut, Louis RASSER                              | 8 janvier 2025    | ALTKIRCH        |
| • Marie, Denise WIRTH née HAENNIG                     | 16 janvier 2025   | RIEDISHEIM      |
| • Marie-Thérèse, Joséphine PFLIEGER née GRIENENBERGER | 14 février 2025   | WALHEIM         |
| • Jean SONDENECKER                                    | 18 février 2025   | MULHOUSE        |
| • Myriam Marie Louise GIROS née SCHERMESSE            | 29 mars 2025      | WALHEIM         |
| • Guy, Armand ZECH                                    | 13 mai 2025       | ALTKIRCH        |
| • Henri, Joseph STOESSEL-SCHWARTZMANN                 | 27 mai 2025       | MULHOUSE        |
| • Marie-Louise SCHERMESSE née NICOLAS                 | 28 août 2025      | MULHOUSE        |
| • Marie, Madeleine, Alexa GOLFIER                     | 11 septembre 2025 | CAMBO-LES-BAINS |

# Infos pratiques



## Urgences

Samu : 15 - Police Secours : 17 - Pompiers : 18 - Appel d'urgence européen : 112  
 Gendarmerie d'Illfurth : Tél. : 03 89 25 40 06 - Brigade Verte : 03 89 74 84 04  
 Numéro d'urgence pour personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler : 114  
 Commissariat Central de Mulhouse : Tél. : 03 89 56 88 00 (ou le 17)  
 Violences femmes Info : 3919  
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG : Tél. : 03 88 37 37 37  
 ENEDIS (électricité), sécurité, urgences, dépannages : Tél. : 09 72 67 50 68  
 G.D.F. (gaz) sécurité, urgences, dépannages : Tél. : 0 800 47 33 33  
 SOS Médecins 68, 19 rue d'Alsace - 68100 MULHOUSE : Tél. : 03 89 56 15 15  
 SOS MAINS Mulhouse, 14 Bd du Président Roosevelt, 68100 Mulhouse : Tél. : 03 89 32 55 07  
 Hôpital Saint Morand, 23 Rue 3ème Zouave, 68130 Altkirch - Tél. : 03 89 08 30 30

## Enfance

Enfance en danger : [allo119.gouv.fr](http://allo119.gouv.fr)

Harcèlement scolaire : 3018 (application)

Regroupement Scolaire Intercommunal Tagolsheim-Walheim

École de Walheim : 75 Grand rue - Tél. : 03 89 40 11 39

École de Tagolsheim : 29 rue de l'Église - Tél. : 03 89 25 48 22

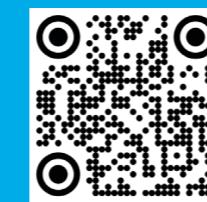
Périscolaire

Centre de Loisirs - Les Tilleuls 16 rue du Stade 68130 WALHEIM - Tél. : 03 89 40 16 84 ou 06 89 90 46 55

Multi-accueil « Les Cigognes » à Illfurth (pour les enfants de 10 semaines à 3 ans)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le multi-accueil au 03 89 89 10 19.

Relais Assistantes Maternelles « les Cigognes » Tél. : 03 89 25 55 68



## Aide aux personnes âgées

Sundgau Accompagnement (SSIAD - Service de Soins Infirmiers à domicile) : Tél. : 03 89 40 66 47 (siège Quartier Plessier à Altkirch)

SAM : Pour bénéficier du Service d'Aide à la Mobilité (SAM) organisé par la Communauté de Communes Sundgau (CCS), il est nécessaire de compléter une fiche de renseignements et de la retourner avec les pièces justificatives au siège de la Communauté de Communes. [www.cc-sundgau.fr](http://www.cc-sundgau.fr)  
 Rubrique : S'épanouir - Services à la personne

Transports solidaires : Ce service de proximité développe la solidarité d'un bassin de vie en reposant sur le bénévolat. Des chauffeurs-bénévoles accompagnent ponctuellement les personnes ayant un besoin de déplacement (rendez-vous médicaux, courses, entretiens d'embauche, etc.)

[www.cc-sundgau.fr](http://www.cc-sundgau.fr) - Rubrique : S'épanouir - Services à la personne

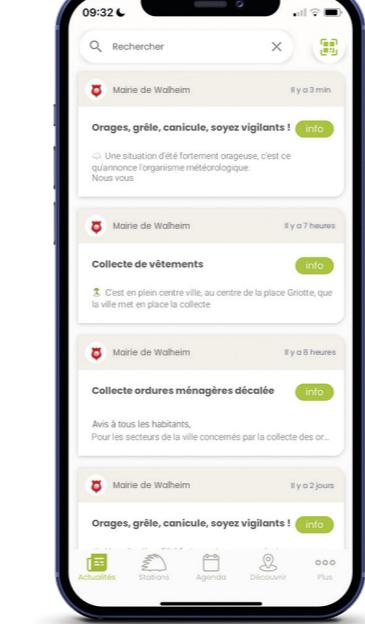
Aide informatique (service bénévole du Conseil Municipal) : appeler le 06 85 53 39 34 pour un rendez-vous

## Affichez votre identité

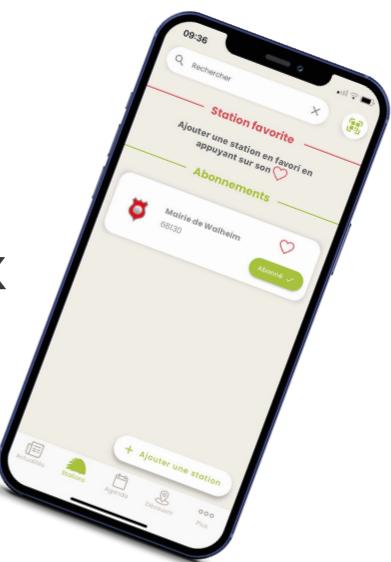
Pour faciliter l'identification des maisons et les locataires ou propriétaires, prière d'afficher clairement votre numéro d'habitation et votre nom sur la boîte aux lettres.



**TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP**  
**L'APPLICATION MOBILE**  
**DE LA COMMUNE**



Restez informés en temps réel et toute l'année à propos des événements et travaux qui concernent votre commune



**01** | Téléchargez l'appli

**02** | Recherchez votre commune

**03** | Cliquez sur « s'abonner »

Contactez la mairie ([mairie@walheim.fr](mailto:mairie@walheim.fr)) si vous êtes une entreprise ou une association et souhaitez figurer sur le site internet de la commune et dans le prochain bulletin communal.

## LES SOLUTIONS MAISON DU CRÉDIT MUTUEL



**Un toit,  
et toutes nos  
solutions pour  
le protéger.**



**Offre tout compris,  
matériel inclus.**

# Crédit Mutuel

**Région Altkirch**

14 place Xavier Jourdain – 68130 Altkirch

Tél. : 03 89 70 85 46 – Courriel : [03100@creditmutuel.fr](mailto:03100@creditmutuel.fr)



Homiris est un service opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600 euros – Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines – CS 70002 – 59891 LILLE CEDEX 9. RCS Strasbourg n° 338 780 513 – Code APE 80.20Z.

L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758.